

Les préparatifs du secteur financier canadien en vue du passage à l'an 2000

Clyde Goodlet, du département des Études monétaires et financières

Au cours des dernières années, les participants au secteur financier canadien ont consacré beaucoup de temps et de ressources à se préparer au passage à l'an 2000. Il y a donc tout lieu de croire que les activités au sein de ce secteur se dérouleront normalement au début de janvier 2000 et par la suite. Au départ, les institutions financières et les exploitants des systèmes partagés se sont attachés à cerner les problèmes potentiels et à adapter à l'an 2000 leurs systèmes critiques de mission. Les systèmes partagés au sein du secteur financier ont subi toutes les modifications nécessaires et ont été mis à l'essai, tandis que les systèmes critiques de mission des institutions financières ont été pour leur part presque tous entièrement corrigés et testés. Néanmoins, d'autres essais auront lieu jusqu'à la fin de l'année afin que l'on puisse s'assurer que les systèmes seront en mesure de communiquer entre eux en l'an 2000. De plus, des gels des changements aux systèmes informatisés ont été adoptés dans l'ensemble du secteur financier. Durant les six derniers mois, les efforts de préparation au passage à l'an 2000 ont davantage consisté à revoir et à améliorer les plans de contingence. En outre, une attention accrue a été portée à la communication de renseignements aux utilisateurs des services fournis par le secteur financier canadien en vue de les rassurer sur la capacité de ce dernier à fonctionner normalement.

Les opérations internes de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour responsabilité première de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire. La Banque est aussi chargée de fournir les billets

de banque, de veiller au règlement des transactions financières, d'assumer le rôle de prêteur de dernier ressort, de surveiller les principaux systèmes de compensation et de règlement et de faire office d'agent financier pour le gouvernement du Canada (à ce titre, elle s'occupe notamment d'effectuer les paiements d'intérêts et de capital sur les titres de dette du gouvernement et de fournir des services bancaires à ce dernier). En 1997, la Banque du Canada a dressé la liste des systèmes critiques de mission qui appuient ces responsabilités. À la fin de 1998, tous ceux-ci avaient été corrigés et testés. Quant aux autres systèmes, ils devraient être prêts au début de juillet. Afin de préserver l'intégrité des systèmes, la Banque a elle aussi institué un gel surveillé des changements aux systèmes automatisés. Enfin, la Banque revoit et affine ses plans de contingence en tenant compte des diverses inquiétudes liées au passage à l'an 2000. Elle est confiante dans sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités et pense que celle-ci ne sera pas diminuée par des perturbations liées au passage à l'an 2000.

Les billets de banque

Les billets de banque ne constituent qu'un des modes de paiement pouvant être utilisés au Canada. Il en existe bien d'autres, notamment les cartes de débit, les cartes de crédit, les transferts électroniques de débits et de crédits et les chèques. Les exploitants des systèmes associés à ces divers modes de paiement sont convaincus que ces systèmes fonctionneront normalement en l'an 2000.

La Banque conserve habituellement d'importantes réserves de billets de banque pour répondre à la

Une version antérieure en anglais du présent article a été publiée dans le numéro 5, du mois de juillet 1999, de la publication de la Banque d'Angleterre intitulée Financial Sector Preparations for the Year 2000. Vous pouvez en prendre connaissance en consultant le site Web de la Banque d'Angleterre à l'adresse suivante : www.bankofengland.co.uk

demande du public pendant des périodes de pointe ou lors de circonstances exceptionnelles, comme la tempête de pluie verglaçante qui s'est abattue sur l'est du Canada en 1998. Néanmoins, elle se prépare, avec les institutions financières, à faire face à une hausse éventuelle de la demande liée au passage à l'an 2000 vers la fin de cette année. Même si la Banque ne s'attend pas à une augmentation spectaculaire, elle considère qu'il est important que les Canadiens aient confiance de pouvoir satisfaire leurs besoins de billets à l'approche du 1^{er} janvier 2000. C'est pourquoi la Banque prend actuellement des mesures en vue d'accroître sensiblement ses réserves, dont l'impression de nouvelles coupures et le stockage de billets usés qui auraient normalement été détruits.

La Banque collabore aussi avec des institutions du secteur privé (principalement les entreprises de transport par véhicule blindé et les institutions de dépôt) pour faire en sorte que le système de distribution des billets de banque puisse répondre à une demande accrue à l'échelle du pays. Il est prévu de conserver des réserves supérieures à la normale dans les centres de distribution des diverses régions du pays, de prolonger au besoin les heures de travail de tous les organismes participant à la distribution des billets de banque et d'augmenter la fréquence des livraisons de billets aux institutions financières.

Les institutions de dépôt canadiennes ont récemment garanti à leurs clients que les fonds qu'ils détiennent dans des comptes de banques canadiennes seront en sécurité et que leurs dossiers financiers demeureront entièrement protégés le 1^{er} janvier 2000 ainsi qu'avant et après cette date. Cette garantie vise à convaincre les déposants qu'ils n'ont pas à retirer leurs dépôts et à les convertir en billets de banque. La Banque du Canada a souligné dans d'autres communications qu'en plus de perdre des intérêts, les personnes détenant beaucoup d'argent liquide s'exposent aux risques de perte ou de vol et même de préjudice personnel.

Les principaux systèmes de compensation et de règlement

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque du Canada la responsabilité de surveiller les principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada. Celle-ci doit donc veiller à ce que des mécanismes appropriés de gestion et de maîtrise des risques soient en place, de sorte que si un participant à un de ces systèmes connaît une

défaillance, le système financier ne sera pas gravement perturbé. En vertu de la *Loi*, deux systèmes ont été désignés comme susceptibles de poser un risque systémique. Il s'agit du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), exploité par l'Association canadienne des paiements (ACP), et du Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM), exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS).

Le STPGV est un système de transfert de fonds en temps réel qui traite les paiements en dollars canadiens de gros montants ou pour lesquels l'heure et la date de règlement sont importantes. Il est devenu entièrement opérationnel le 4 février 1999 et était déjà adapté à l'an 2000 au moment de son lancement. En décembre 1998, l'ACP avait terminé la mise en place de toutes les versions conformes à l'an 2000 de ses autres systèmes critiques de mission, dont le Système automatisé de compensation et de règlement (qui effectue la compensation et le règlement des paiements en dollars canadiens autres que ceux traités par le STPGV). Tous les systèmes ont été soumis à des essais à l'interne et auprès des utilisateurs. Ils ne subiront aucune modification après le 1^{er} juin 1999 sans l'autorisation du Conseil d'administration de l'ACP. Des mesures de secours, notamment des procédures manuelles, sont actuellement mises à l'essai. D'ici la fin de l'année, l'ACP passera en revue et affinera ses plans de poursuite des activités en tenant compte des inquiétudes liées au passage à l'an 2000, continuera de surveiller les progrès de ses membres en matière de préparation et testera de nouveau ses systèmes. À ce sujet, l'ACP et ses membres ont réussi le Global Payments Systems Test pour l'an 2000, organisé par la New York Clearing House, qui a été mené à la mi-juin.

Le SECTEM est un système électronique de compensation et de règlement qui traite les titres du gouvernement canadien ainsi que ceux du marché monétaire de sociétés privées. Une version du SECTEM adaptée à l'an 2000 a été mise en place en juillet 1998. De plus, la CDS a mis en œuvre en novembre 1998 une version conforme à l'an 2000 de son autre système de compensation et de règlement (le Service de règlement des valeurs), qui traite les transactions concernant les actions et certains autres titres de dette ne passant pas par le SECTEM. La CDS compte effectuer des essais de recertification au cours de 1999 et elle a imposé un gel des changements aux systèmes prenant effet le 30 juin 1999. La CDS participe aux tests coordonnés

par les Canadian Securities Administrators¹ et elle a organisé un essai des systèmes d'infrastructure du marché des titres de dette. Cet essai, auquel ont pris part d'importants participants au marché, et qui consistait à tester le traitement de diverses transactions financières, a été réalisé avec succès en mars 1999. Étant donné que le SECTEM est le seul système centralisé de traitement œuvrant sur le marché canadien des titres de dette, l'essai a permis de tester l'ensemble de ce marché et de démontrer que toutes ses composantes pourront fonctionner ensemble en l'an 2000. La CDS a également passé en revue et amélioré ses plans de contingence, et elle a prévu des mesures destinées exclusivement à parer aux problèmes liés au passage à l'an 2000.

Outre ces grands systèmes de compensation et de règlement, il existe au Canada un certain nombre d'autres systèmes chargés, ceux-là, de traiter les transactions relatives aux produits dérivés et aux fonds communs de placement ainsi que les opérations sur actions. Des essais menés du 27 mai au 9 juin 1999 visant à tester les processus de négociation, d'inscription des ordres, de validation, de compensation et de règlement se sont avérés concluants. Toutes les grandes bourses et sociétés de compensation, les principaux fournisseurs de services de même qu'un éventail important et représentatif de firmes de courtage, de sociétés de fonds communs de placement, de courtiers en fonds communs de placement et de gardiens ou mandataires ont participé à ces essais. Les Canadian Securities Administrators suivent de près la planification d'urgence au sein du secteur des valeurs mobilières. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à maintenant, on prévoit que ce secteur sera en mesure de fonctionner normalement au début de l'an 2000 et par la suite.

Les institutions financières réglementées

La Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (le superviseur des institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale) et la Société d'assurance-dépôts du Canada font partie d'un groupe dirigé par le ministère des Finances qui

1. Les Canadian Securities Administrators sont les treize organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

recueille de l'information sur l'état d'avancement des préparatifs du secteur financier canadien.

Le Bureau du surintendant des institutions financières supervise plus de 400 institutions (banques, sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance constituées en vertu d'une loi fédérale). Le Bureau a fixé des échéances (la dernière étant le 30 juin 1999) pour l'achèvement de diverses activités liées au passage à l'an 2000, dont les modifications, les essais et les mises en œuvre de systèmes, l'examen des emprunteurs et des contreparties relativement au risque de crédit découlant du passage à l'an 2000 de même que l'examen et la révision des plans de contingence. Le Bureau vérifie périodiquement si les institutions financières respectent ces échéances. Jusqu'à présent, la très grande majorité d'entre elles les ont respectées. Par exemple, il avait été décidé que les banques canadiennes devaient avoir terminé l'adaptation de leurs systèmes critiques de mission avant le 30 juin 1999. Ces institutions continueront de soumettre leurs systèmes à des tests durant le reste de l'année, et toutes appliqueront un gel aux changements de leurs systèmes au plus tard à l'été. Les banques travaillent aussi de concert avec leurs correspondants dans d'autres pays pour faire en sorte que les transactions internationales s'effectuent comme à l'habitude avant, pendant et après le passage à l'an 2000. En outre, l'Association des banquiers canadiens a mis sur pied un certain nombre de groupes de travail au sein desquels l'ensemble du secteur financier canadien est représenté. Elle a aussi tenu des séminaires visant à informer les entreprises sur la préparation au passage à l'an 2000 et elle a lancé un certain nombre d'initiatives en matière de communication, en vue de rassurer les clients des banques canadiennes sur la capacité de ces dernières de fonctionner normalement au moment du passage. Les autres institutions supervisées par le Bureau font état de progrès et d'activités similaires.

Les préparatifs des institutions de dépôt et des sociétés d'assurance constituées en vertu d'une loi provinciale vont bon train également. Dans le secteur des valeurs mobilières, les Canadian Securities Administrators ont chargé la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) de gérer en leur nom une stratégie relative au passage à l'an 2000. La CVMO exige des participants au marché des valeurs mobilières qu'ils lui fournissent des renseignements sur les progrès qu'ils ont accomplis au chapitre de l'adaptation de

leurs systèmes. Le public peut consulter l'information ainsi recueillie sur le site Web de la CVMO.

Les plans de contingence

Comme il a été mentionné plus tôt, les institutions financières et les exploitants des systèmes partagés au sein du secteur financier procèdent activement à la revue et à l'amélioration de leurs plans de contingence en tenant compte des inquiétudes liées au passage à l'an 2000. C'est d'abord aux institutions financières qu'il incombe d'élaborer les plans de contingence qui permettront de parer aux problèmes que pourrait engendrer le passage à l'an 2000, comme un éventuel accroissement des besoins de liquidités. En outre, la Banque du Canada, en collaboration avec les administrations publiques et le secteur privé, examine comment elle pourrait intervenir dans le cas, très improbable, où surviendrait une panne des principaux systèmes de compensation et de règlement ou si les institutions financières venaient à avoir des besoins exceptionnels de liquidités. La banque centrale détient le pouvoir discrétionnaire de consentir des prêts sur nantissement aux banques canadiennes ainsi qu'à certaines autres institutions. Elle peut accepter une vaste gamme de garanties de la part des institutions auxquelles elle accorde de tels prêts, dont l'échéance ne doit pas excéder six mois (ils peuvent cependant être renouvelés). Par ailleurs, la Banque peut acheter diverses valeurs mobilières soit directement sur le marché soit par l'entremise de cessions en pension. L'objectif de l'octroi de prêts sur nantissement ou de l'achat de valeurs mobilières est de fournir des liquidités aux institutions emprunteuses qui sont solvables et de préserver la confiance en elles ainsi que dans les autres institutions de dépôt et, plus généralement, dans le secteur financier, notamment les marchés financiers. La Banque prend des dispositions spéciales afin d'être en mesure d'intervenir rapidement et efficacement à titre de prêteur de dernier ressort, en cas de besoin accru de liquidités. De plus, elle consulte un certain nombre d'autres banques centrales sur diverses questions relatives au passage à l'an 2000.

La fin de semaine du passage à l'an 2000

Le 31 décembre 1999, les marchés financiers seront ouverts et les systèmes de compensation et de règlement connexes seront en opération au Canada.

Habituellement, le volume des transactions est passablement faible le dernier jour ouvrable de l'année, les participants au marché se préparant au long congé. On est porté à croire qu'il sera d'autant plus faible le 31 décembre prochain que certains participants envisagent la possibilité d'adopter des stratégies visant à réduire le nombre de transactions courantes dans les quelques jours ouvrables précédant et suivant la fin de semaine du passage à l'an 2000². Le lundi 3 janvier 2000, jour de congé normal à l'occasion du nouvel an, les marchés financiers ne seront pas ouverts et les systèmes de compensation et de règlement ne seront pas en opération. Le premier jour ouvrable de l'année sera le mardi 4 janvier. La longue fin de semaine permettra donc de tester de nouveau les systèmes, tant ceux qui appartiennent à chacune des institutions financières que ceux qui sont partagés. Des dispositions sont actuellement prises par divers participants des secteurs public et privé pour que l'information au sujet de ces tests et des autres activités qui seront menées lors de la longue fin de semaine puisse être communiquée rapidement à l'ensemble du secteur financier. Les fournisseurs des principaux services d'infrastructure prévoient de mettre sur pied des « centres de contrôle » qui diffuseront de l'information auprès des parties concernées et coordonneront les mesures à prendre en cas de problèmes, bien que l'apparition de ceux-ci soit peu probable. Pendant la fin de semaine, du personnel clé sera en poste dans les institutions financières, les organismes exploitant des systèmes de compensation et de règlement et des agences du secteur public, et d'autres employés seront en disponibilité afin que toute difficulté éventuelle puisse être rapidement réglée.

Conclusion

La possibilité que les systèmes soient perturbés lors du passage à l'an 2000 a été reconnue comme étant un problème sur lequel il faut se pencher en vue de prévenir ou de restreindre les interruptions de service qui pourraient avoir des répercussions sur une grande échelle. Le secteur financier canadien est considéré comme un secteur névralgique, et ses participants ont commencé tôt à se pencher sur la question du passage à l'an 2000. Beaucoup de temps et de ressources ont

2. Par exemple, le Comité canadien du marché des changes, composé de participants au marché des changes, encourage ses membres à ne pas régler d'opérations sur devises dans les premiers jours de janvier 2000.

été consacrés à l'identification et à la résolution des problèmes potentiels, et des progrès considérables ont été réalisés. On s'attend fortement à ce que le secteur financier soit en mesure de fonctionner normalement le 1^{er} janvier 2000 ainsi qu'avant et après cette date. De fait, un grand nombre d'observateurs compétents ont qualifié le secteur financier canadien, particulièrement le secteur bancaire, de chef de file mondial sur le plan de l'adaptation à l'an 2000.

Il reste néanmoins encore du travail à faire. Les systèmes seront testés de nouveau d'ici la fin de l'année, et une attention grandissante est accordée à la planification d'urgence. De plus, les administrations publiques et les institutions financières privées suivent de près les progrès réalisés par les principaux fournisseurs de services d'infrastructure (électricité, télécommunications, etc.) et obtiennent régulièrement des rapports d'étape sur leur état d'avancement. Elles sont confiantes dans la capacité de ces derniers de fonctionner après le passage à l'an 2000. La communication de renseignements aux parties concernées est une activité essentielle, que maintiendront des organismes des sec-

teurs public et privé. Grâce aux efforts qui se poursuivront durant le reste de l'année, l'activité au sein du secteur financier canadien devrait se dérouler normalement au début de janvier 2000 et par la suite.

De plus amples informations se trouvent sur les sites Web suivants :

Banque du Canada : www.bank-banque-canada.ca

Association des banquiers canadiens : www.cba.ca

Association canadienne des paiements :
www.cdnpay.ca

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée :
www.cds.ca

Bureau du surintendant des institutions financières :
www.osfi-bsif.gc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario :
www.osc.gov.on.ca

L'Association Interac : www.interac.ca

